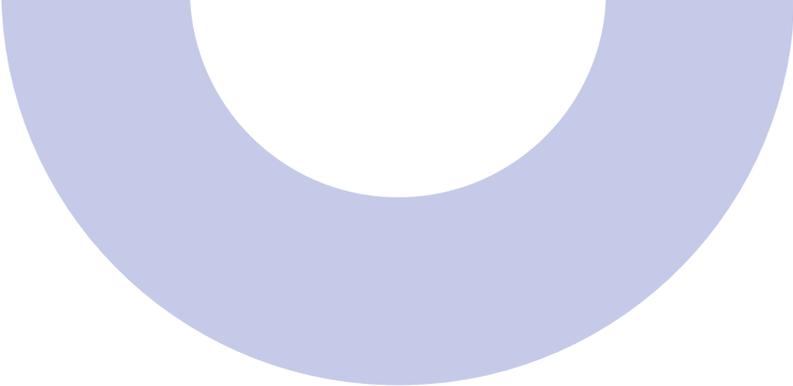




# SDTAN LOIR-ET-CHER

VERSION 2018

TACTIS



# SOMMAIRE

- 1** Rappel du contexte
- 2 Situation en fin d'année 2017
- 3 Orientations du SDTAN v2018
- 4 Aspects juridiques et financiers du projet
- 5 Calendrier de mise en œuvre

# 1. Rappel du contexte

## Evolution du SDTAN

🕒 **Juin 2012** : Le Conseil général de Loir-et-Cher a adopté la 1<sup>ère</sup> version de son SDTAN.

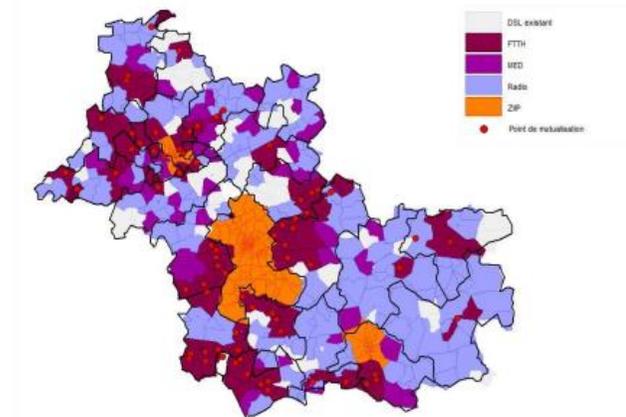
- Objectif THD pour tous à horizon 2030 sans préjugé de la technologie
- Objectif intermédiaire de 70% de FttH et 30% de technologies alternatives pour atteindre 10 Mbps pour tous
- Coût public de 60 M€

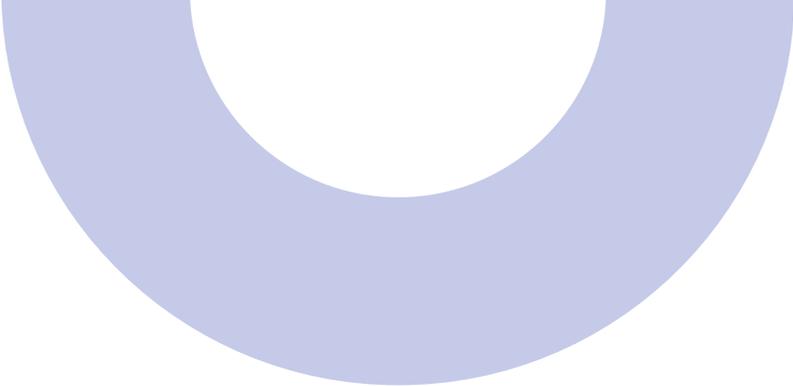
🕒 **Décembre 2013** : Révision du SDTAN initial suite à l'évolution du plan d'aménagement numérique de Loir-et-Cher

- Ajustement du phasage des opérations sans révision des objectifs principaux : 70% FttH et THD pour tous à horizon 2030

🕒 **Mars 2018** : Mise à jour du SDTAN compte tenu de l'évolution du projet suite à la finalisation de la convention de DSP

Cartographie détaillée du scénario cible « FttH pour 70 % des lignes et 30% des lignes à 10 Mbit/s minimum via des technologies alternatives »





# SOMMAIRE

- 1 Rappel du contexte
- 2 Situation en fin d'année 2017
- 3 Orientations du SDTAN v2018
- 4 Aspects juridiques et financiers du projet
- 5 Calendrier de mise en œuvre

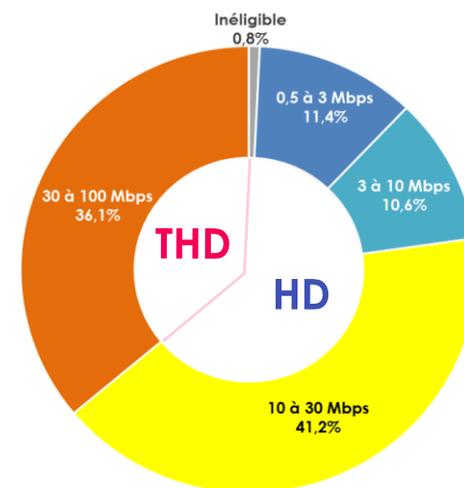
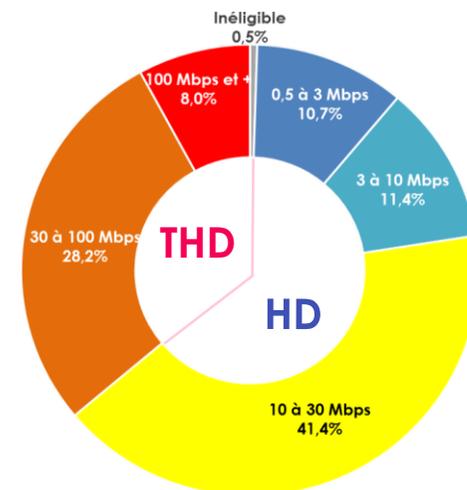
# 2. Situation en fin d'année 2017

## La disponibilité du réseau dans le Loir-et-Cher

Niveaux des services	Zone AMII + RIP		Zones RIP	
	Loir-et-Cher	Moyenne Nationale	Loir-et-Cher	Moyenne Nationale
Haut débit de qualité (≥ 3 Mbps)	88,8%	90,2%	87,9%	85,7%
Bon Débit (≥ 10 Mbps)	77,4%	81,4%	77,3%	74,9%
Très Haut Débit (> 30 Mbps)	36,0%	52,8%	36,1%	42%

- Le Loir-et-Cher dispose d'une relativement bonne couverture en services haut débit de qualité (≥ 3 Mbps) et bon débit (≥ 10 Mbps).
- Cela concerne plus particulièrement la zone d'initiative publique de Loir-et-Cher qui bénéficie d'une couverture de **2 points** meilleure que la moyenne de la zone d'initiative publique nationale, tant pour le haut débit de qualité que le bon débit. Les opérations de Montée en débit effectuées dans le département expliquent ce relativement bon niveau de service, surtout eu égard à la forte ruralité du territoire. Toutefois, en intégrant la zone AMII, le niveau de débit en Loir-et-Cher est de 1,4 points à 4 points moins satisfaisant qu'au niveau national.
- La disponibilité dans le Loir-et-Cher du Très Haut Débit (≥ 30 Mbps) est inférieure à la moyenne nationale, avec une disponibilité de 36,0% contre 52,8% en moyenne nationale : **-17 points**. L'écart porte tout particulièrement sur la zone d'initiative privée, puisqu'en zone d'initiative publique, l'écart est bien moindre (-6 points).

Niveaux des services haut et très haut débit  
Source Observatoire AdN T2 2017



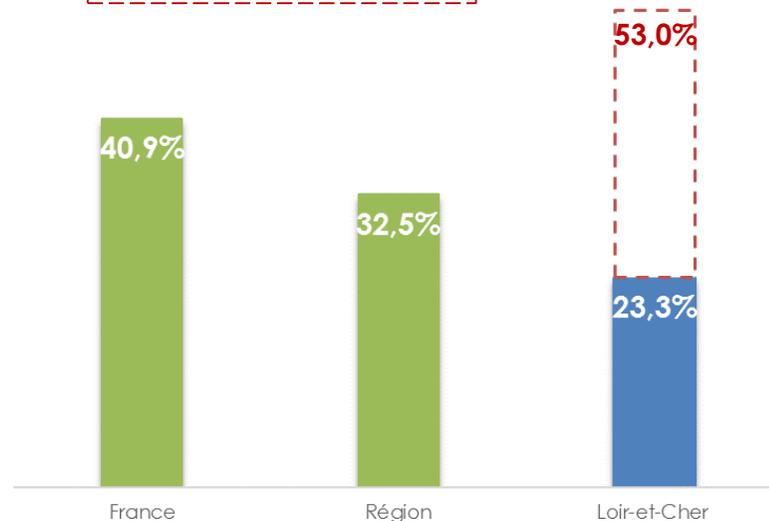
# 2. Situation en fin d'année 2017

## Etat d'avancement du FttH dans la zone d'initiative privée

- Le déploiement FttH dans la zone AMII dans le département de Loir-et-Cher est **en retard** comparé à l'avancement à l'échelle régionale (-9 points) et nationale (-17 points).
- Orange, l'opérateur de la zone AMII, n'a pas d'aussi forte incitation à déployer puisqu'il n'y a pas de concurrence directe (réseau câblé), et est en retrait avec les indicateurs de logements couverts de la convention de suivi de déploiement signée avec cet opérateur.

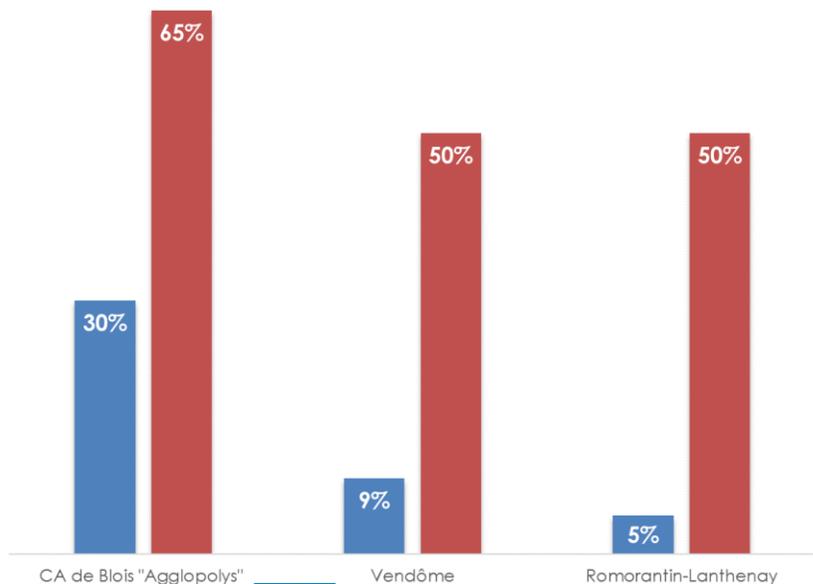
### Comparaison de l'état d'avancement du déploiement du FttH dans la zone AMII

Etat d'avancement théorique



### Etat d'avancement du déploiement FttH en zone AMII dans le Loir-et-Cher par EPCI

■ Réel (T3 2017) ■ Parc prévisionnel de logements couverts (fin 2017)



- Nombre de locaux éligibles au FttH en zone AMII du Loir-et-Cher (T3 2017) : **16 630 lignes** (sur 71 516 lignes prévues à fin 2017) soit 23,3% d'avancement vs 53% d'après le calendrier annexé à la convention passée avec l'Etat, les collectivités et l'opérateur orange

- 5 communes disposent de lignes éligibles : 3 sur la CA de Blois « Agglopolys » pour 15 210 (Blois : 13 347 , La Chaussée-Saint Victor : 1 836, et Villebarou : 27)
- Les 23 autres communes ne disposent d'aucune ligne éligible alors que d'après les conventions le déploiement devait y être engagé d'ici au plus tard fin 2015.

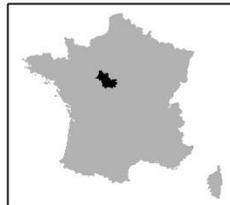
# 2. Situation en fin d'année 2017

## Carte de l'éligibilité technique actuelle



### Éligibilité technique actuelle

Département du Loir-et-Cher

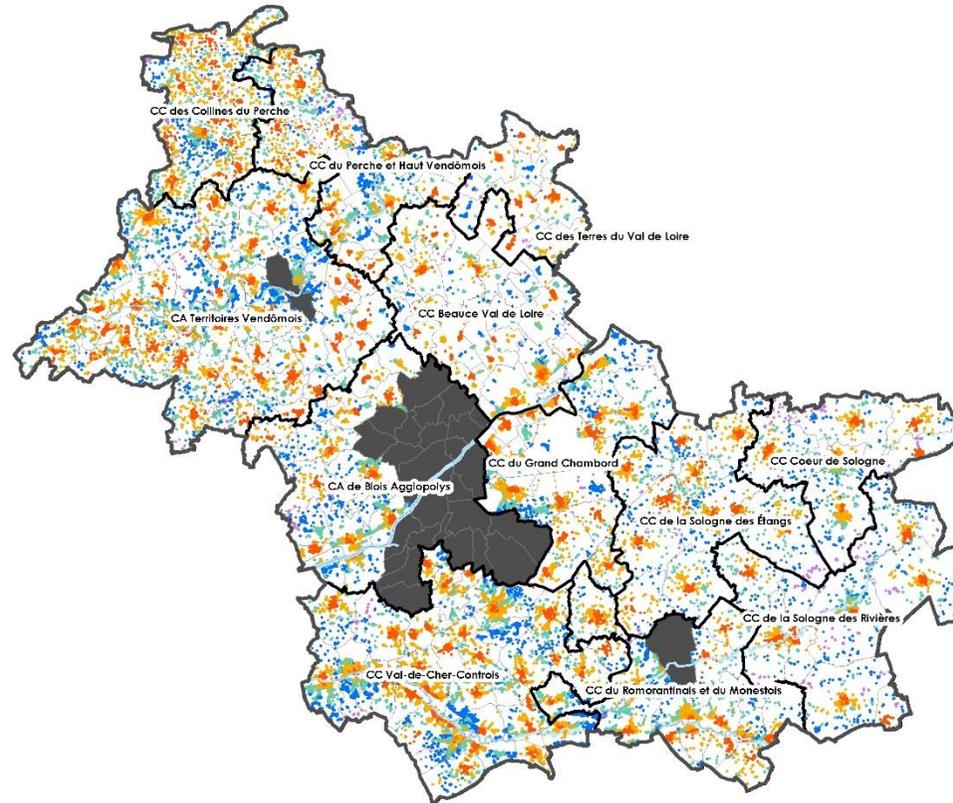


Sources CD37, CD41, Orange,  
Observatoire MTHD, TACTIS  
Réalisation cartographique TACTIS

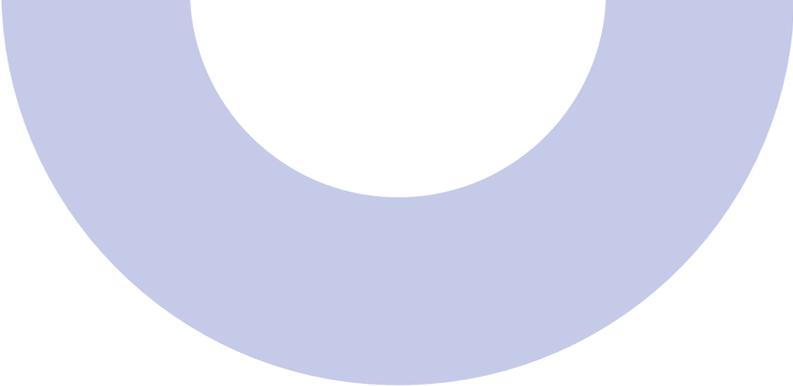
- FHH : 100 Mbit/s et plus
- De 30 à 100 Mbit/s
- De 10 à 30 Mbit/s
- De 3 à 10 Mbit/s
- Moins de 3 Mbit/s
- Inéligible
- Zones d'investissements privés
- ▭ Limites des Communes
- ▭ Limites des EPCI

0 9 18  
km

© Copyright - TACTIS - 2018  
© Copyright - IGN Paris - 2018



TACTIS



# SOMMAIRE

- 1 Rappel du contexte
- 2 **Situation en fin d'année 2017**
- 3 **Orientations du SDTAN v2018**
- 4 Aspects juridiques et financiers du projet
- 5 Calendrier de mise en œuvre

# 3. Orientations du SDTAN V2018

## Orientations et stratégie

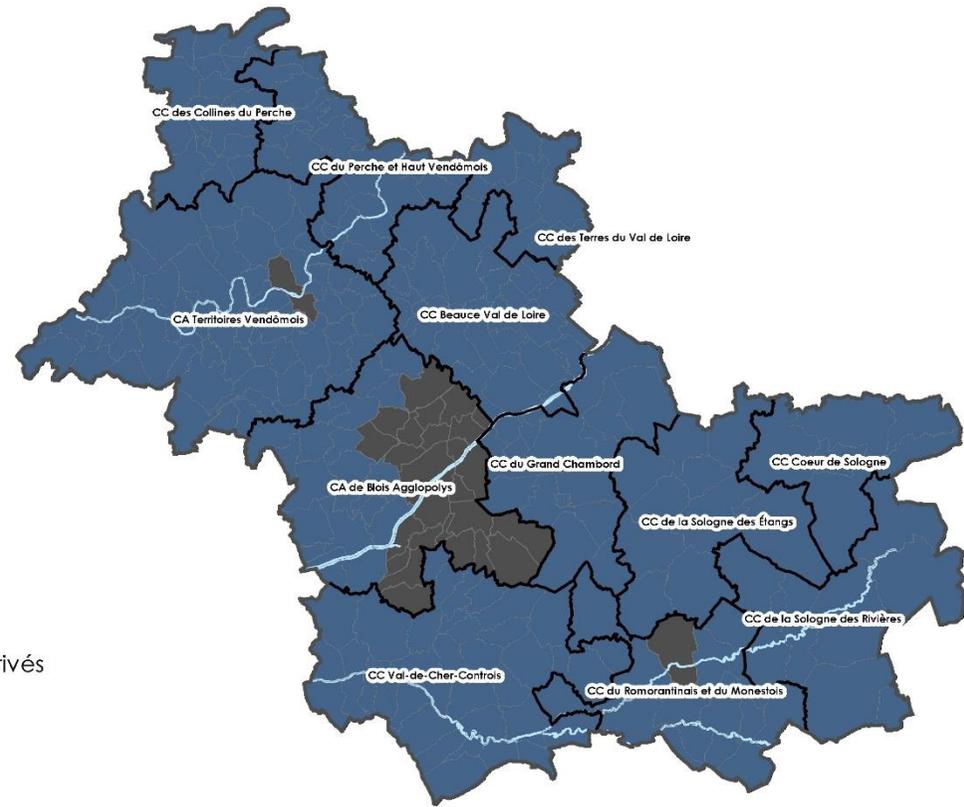
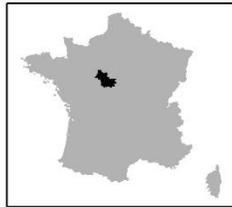
- Les collectivités de Loir-et-Cher souhaitent le déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire de Loir-et-Cher.
- Ce déploiement est prévu à horizon 5 ans (2022) sur la totalité du territoire suite à l'attribution de la DSP concessive.
- Cet objectif s'inscrit dans une ambition plus forte que les préconisations du plan France Très Haut Débit. Celui-ci fixe l'objectif du THD (> 30 Mbps) sur tout le territoire d'ici la fin 2022 contre 1 Gbps (1 000 Mbps) dans le projet du territoire de Loir-et-Cher.
- Le département entrera donc pleinement, dès 2022, dans la « Gigabit Society », objectif européen fixé à l'horizon 2025.

# 3. Orientations du SDTAN V2018

## Projet d'aménagement numérique



Département du Loir-et-Cher



Sources CD37, CD41, Orange, Observatoire MTHD, TACTIS  
Réalisation cartographique TACTIS

-  Déploiement FHH
-  Zones d'investissements privés
-  Limites des Communes
-  Limites des EPCI

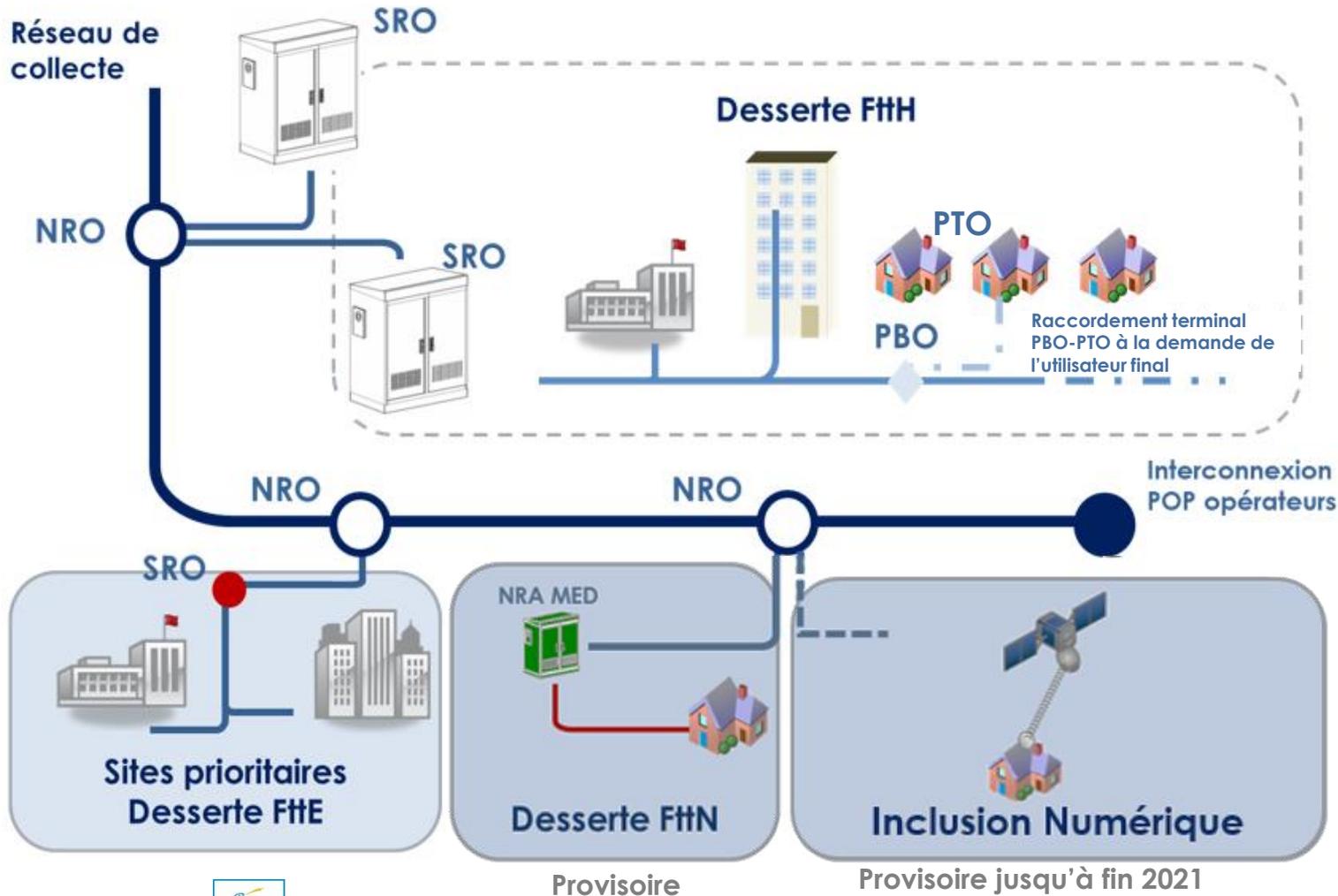


© Copyright - TACTIS - 2018  
© Copyright - IGN Paris - 2018

**TACTIS**

# 3. Orientations du SDTAN V2018

## Technologies mobilisables



FttH : Fiber to the Home -  
Fibre jusqu'à l'abonné  
FttE : Fiber to the  
Enterprise  
FttN : Fiber to the Node -  
Montée en débit cuivre  
(NRA MED) / Point de  
raccordement mutualisé  
(PRM)  
NRO : Nœud de  
raccordements optique  
SRO : Sous-répartiteur  
optique = PM : Point de  
mutualisation  
PBO : Point de  
branchement optique  
POP : Point of presence  
PTO : Point de  
terminaison optique

# 3. Orientations du SDTAN V2018

## Vers le 100% FttH : la fibre optique pour tous

### • Desserte FttH/FttE :

- Solution retenue pour assurer la desserte de 100% des locaux résidentiels et professionnels publics et privés existants et futurs de la zone RIP, soit 125 535 locaux recensés qui seront rendus éligibles par le Délégué d'ici fin 2022.
- 28 sites stratégiques (collèges, entreprises, ...) desservis en avance de phase entre 2014 et 2017.

### Mesures temporaires

#### • Desserte FttN :

- Il n'est pas prévu d'étendre le périmètre du projet à de nouvelles zones FttN.
- Les liaisons construites pour les opérations de « montée en débit » seront réutilisées pour le FttH

#### • Passeport Inclusion numérique Val de Loire jusqu'à fin 2021 avec les 3 critères d'éligibilité suivants :

- Ne pas disposer d'un tel service par des solutions filaires d'ici fin 2019
- S'abonner à une offre Internet de qualité auprès d'un opérateur (débit mini 10Mbit/s descendants et 2 Mbit/s montant).
- Ne pas avoir bénéficié d'un dispositif de soutien équivalent depuis le 1er janvier 2012

# 3. Orientations du SDTAN V2018

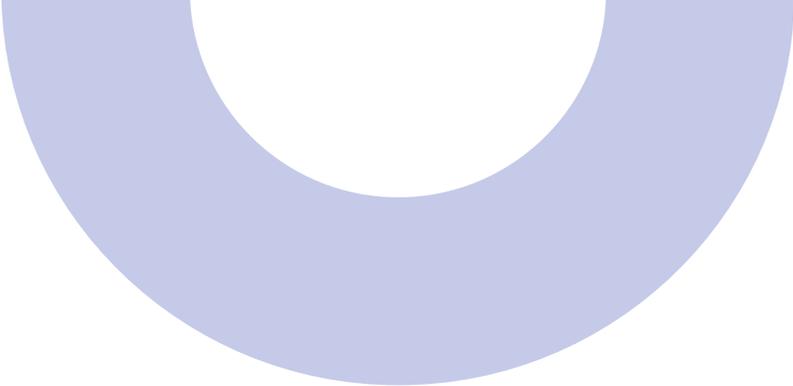
## Compléments sur la desserte FttH

- Une ingénierie totalement compatible avec les règles établies par la Mission Très Haut Débit (MTHD) :

	Principes MTHD
Liaison NRO-PTO	< 16 km sauf exceptions (3,7%)
Taille des SRO	< 800 lignes
Nombre de raccordements longs (> 100m de la limite du domaine public)	<b>3 630</b> lignes (2,9%)
Nombre de prises raccordables sur demande	Aucune

- Quantitatifs :

	Quantité
Nombre de lignes (en 1 <sup>er</sup> établissement soit hors densification)	<b>125 535</b>
Nombre de NRO	<b>49</b> , soit 2 562 lignes / NRO
Nombre de SRO	<b>381</b> , soit 330 lignes / SRO
Linéaire du réseau de transport (NRO-SRO)	<b>786 km</b> (100% souterrain)
Linéaire du réseau de distribution (SRO-PBO)	<b>5 923 km</b> (43% souterrain / 57% aérien)



# SOMMAIRE

- 1 Rappel du contexte
- 2 Situation fin d'année 2017
- 3 Orientations du SDTAN v2018
- 4 Aspects juridiques et financiers du projet**
- 5 Calendrier de mise en œuvre

# 4. Aspects juridiques et financiers du projet

## Gouvernance

- 11/07/2014 : Création du SMO Loir-et-Cher Numérique
  - Issue de la forte volonté politique des élus du Conseil départemental pour déployer le THD sur la totalité du territoire.
- Entre 2014 et 2017: Réalisation d'une centaine de montées en débit par le SMO dans le Loir-et-Cher.
- En 2017 : L'Indre-et-Loire s'associe au Loir-et-Cher :
  - Dans le but de lancer le projet de Délégation de Service Public concessive pour le déploiement du FttH (hors zone AMII).
  - Les deux départements s'associent et le SMO évolue en devenant Val de Loire Numérique.
- Le SMO est constitué du Conseil régional, des Conseils départementaux et de l'ensemble des EPCI du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire.

# 4. Aspects juridiques et financiers du projet

## Gouvernance

Le SMO 41 devenu, le 17 Octobre 2017, le SMO commun bi départemental «**Val de Loire Numérique**» (37/41) est constitué comme suit :

D'un **Bureau** composé de **15 membres** dont :

- **1 Président** élu par le Conseil syndical
- **4 Vice-Présidents** (dans collèges autres que celui du Président) élus par Conseil syndical
- **10 membres du bureau** (2 par collège) élus par Collège

D'un **Conseil Syndical** composé de **5 collèges** d'importance identique (20%) :

- Région Centre Val de Loire
- Conseil départemental de Loir-et-Cher
- Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- EPCI de Loir-et-Cher
- EPCI d'Indre-et-Loire

# 4. Aspects juridiques et financiers du projet

## Choix d'une DSP concessive

- 20/01/2017 : Le Conseil Syndical du SMO a choisi de mettre en œuvre le projet au travers d'une délégation de service public avec deux missions :

### Mission 1 : Concevoir, construire et exploiter le réseau de Desserte FttH/FtE

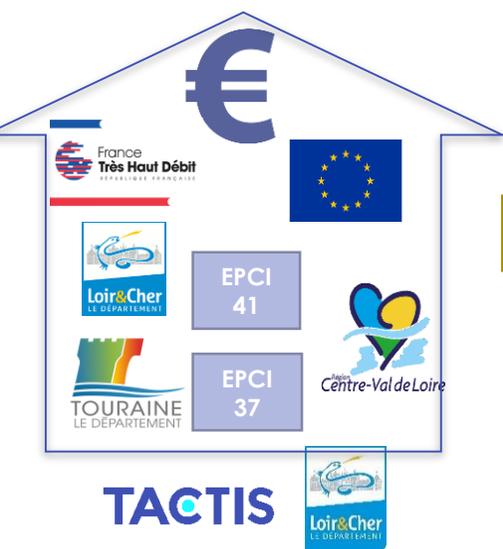
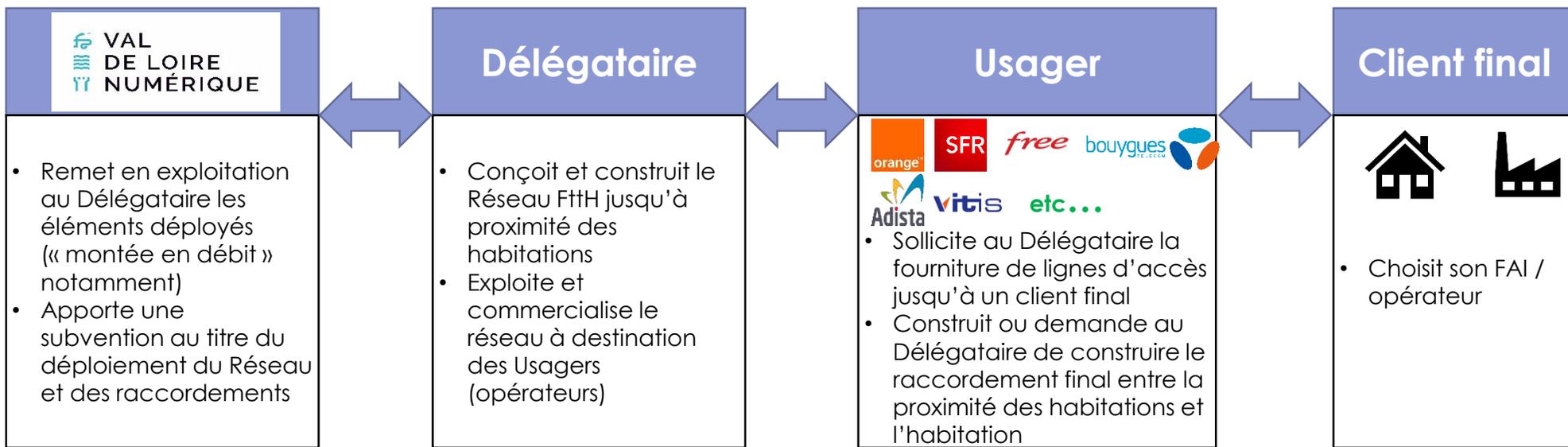
- Concevoir et construire le Réseau FttH jusqu'à proximité des habitations
- Prendre en charge les investissements de vie du Réseau (raccordements, densification, gestion de capacité, modernisation, enfouissement/dévoisement,...)
- Assurer la maintenance et l'exploitation technique du Réseau dans le respect des engagements de qualité de service
- Commercialiser le réseau à destination des Usagers (opérateurs)

### Mission 2 : Reprendre en affermage le réseau de desserte FttN/FtE

- Ce choix vise notamment à :
  - Maximiser l'effet de levier sur l'investissement privé et limiter les financements publics
  - Limiter les risques d'articulation entre construction et exploitation du réseau

# 4. Aspects juridiques et financiers du projet

## Rôle des différents acteurs du projet



# 4. Aspects juridiques et financiers du projet

## Investissements prévisionnels

Programme d'investissements sur le Loir-et-Cher :

	Quantité	Montant global
Desserte FttH (y compris collecte, et raccordements terminaux)	125 535 lignes hors densification, dont 62 238 raccordées à 5 ans	236 M€
Desserte FttE	28 sites	1 M€
Desserte FttN	101 sites	11,6 M€
Inclusion numérique	3 800 kits	1,9 M€
<b>Total</b>		<b>250,5 M€</b>

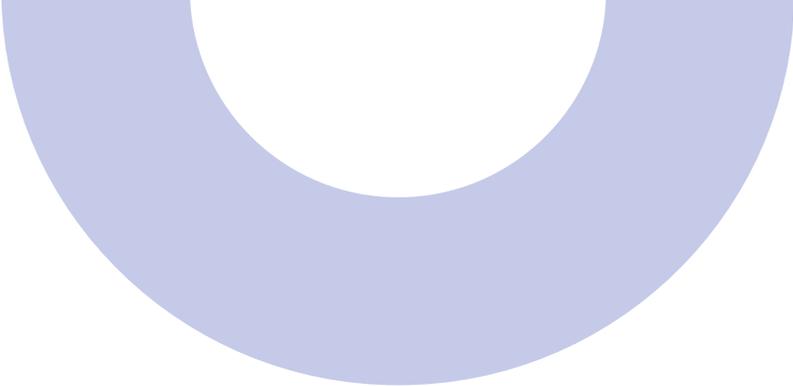
# 4. Aspects juridiques et financiers du projet

## Plan de financement

Plan de financement des investissements présentés lors des Orientations Budgétaires 2018 du Conseil Syndical du 2 février 2018, toutes technologies :

	Contributions attendues au titre de l'investissement	
Délégataire	210,7 M€	
Etat ( <i>Plan France THD</i> )	15,4 M€	} <b>Coût public 40 M€</b>
FEADER ( <i>2014-2020</i> )	1,7 M€	
Région	7,6 M€	
CD41	12,6 M€	
EPCI *	2,5 M€	
<b>TOTAL</b>	<b>250,5 M€</b>	

**\* Le département a décidé de prendre à sa charge 80% de la part des EPCI sur la contribution dédiée au FTH.**



# SOMMAIRE

- 1 Rappel du contexte
- 2 Situation fin d'année 2017
- 3 Orientations du SDTAN v2018
- 4 Aspects juridiques et financiers du projet
- 5** Calendrier de mise en œuvre

# 5. Calendrier de mise en œuvre

## Les différentes étapes

- Mise en œuvre de marchés de montée en débit :
  - Par le Conseil départemental : Marché attribué en 2013 à la société Orange
  - Par le SMO Loir-et-Cher Numérique : Marché attribué en 2015 au groupement SOBECA/ FM PROJET
- Mise en place d'un règlement d'intervention pour le « passeport **inclusion numérique** Val de Loire Numérique »
  - Ce dispositif a pris le relais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 du dispositif préexistant du Conseil départemental hors zone AMII.
- Procédures de DSP :
  - Envoi pour publication des avis de publicité le 24/01/2017 au JOUE, BOAMP, Journal des Télécoms
  - Attribution de la DSP à TDF Fibre lors du Comité syndical du 12 Décembre 2017
  - Entrée en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2018**

# 5. Calendrier de mise en œuvre

## Planning de mise en œuvre du projet

- Déploiement des solutions FttN entre 2014 et 2018
- Desserte FttH : Rythme de déploiement sur le département de Loir-et-Cher conformément au contrat de DSP du SMO Val de Loire Numérique :

Année	Nombre de SRO mis en service	Nombre de lignes mises en Service*	% d'avancement (cumulé)
2018	19	6 558	5%
2019	82	28 037	28%
2020	111	37 673	58%
2021	112	34 956	85%
2022	57	18 311	100%

\*Déploiement jusqu'au PBO

# TACTIS

43 rue des Meuniers - 94300 Vincennes - France  
Tel : + 33 (0) 1 49 57 05 05 - Fax : + 33 (0) 1 49 57 05 05  
[contact@tactis.fr](mailto:contact@tactis.fr) - [www.tactis.fr](http://www.tactis.fr)